

LACTARIUM RÉGIONAL RHÔNE-ALPES

Le Lactarium Régional Rhône-Alpes dessert les départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône, la Savoie et la Haute Savoie. S'y rajouteront à partir de juillet 2011, la Loire, la Haute-Loire, la Drôme, l'Ardèche et le Puy de Dôme.

Il est situé à l'**Hôpital de la Croix-Rousse**
103 grande rue de la Croix-Rousse
69317 LYON CEDEX 04
Tél : 04 72 00 41 43
Fax : 04 72 00 41 44

Le Lactarium Régional a été intégré aux Hospices Civils de Lyon le 1^{er} Janvier 1995. C'est une unité fonctionnelle de l'Hôpital de la Croix-Rousse.

Son fonctionnement dépend du Ministère de la Santé (Arrêté du 10/02/1995 – J.O. du 30/05/1995). Le Lactarium est placé sous la responsabilité médicale de Monsieur le Professeur Jean-Charles PICAUD (Chef du service de Néonatalogie de l'Hôpital de la Croix-Rousse) et du Dr Rachel BUFFIN, médecin néonatalogue. La responsabilité technique est assurée par Madame Jocelyne TROMPETTE (Puéricultrice - Cadre de santé).

Depuis septembre 2005, les lactariums français sont sous le contrôle de l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé).

Ses missions :

- ▶ Fournir **le lait humain** nécessaire à l'alimentation des nourrissons prématurés ou malades (intolérance au lait d'origine animale...);
- ▶ Participer à l'information en faveur de l'allaitement maternel et montrer son importance dans la sauvegarde des enfants de premier âge.

A Partir de juillet 2011, ses activités couvriront toute la région Rhône-Alpes et le Puy de Dôme ; le lait humain y est collecté, analysé, traité puis distribué selon **la prescription médicale**.

En 2010, sa collecte a été de **9 600 litres** de lait (contre 10 000 en 2009, 9 200 en 2008 et 8 300 en 2007), ce qui le situe au 1^{ème} rang national pour le lait congelé (19 lactariums en France).

Parcours du lait

1. La collecte du lait :

- ▶ Le lait provient :
 - D'une part des mères d'enfants hospitalisés qui collectent leur lait pour leur bébé (appelé Lait Personnalisé : LP),
 - D'autre part de mères chez lesquelles il existe un excédent de lait par rapport aux besoins de leur enfant et qui font don de cet excédent (appelé Lait Anonyme : LA).
- ▶ Pour les enfants hospitalisés, la maternité fournit une ordonnance de location de tire-lait. Chaque maman dépose dans l'unité d'hospitalisation de son bébé, son (ou ses) biberons de lait. Elle les échange contre des biberons vides et stériles. L'hôpital se charge d'acheminer son lait jusqu'au lactarium où il est traité nominativement.

- ▶ Pour les mères donneuses, le personnel du lactarium fournit tire-lait et biberons stériles, et collecte le lait à domicile. Le don de lait est alors anonyme et gratuit.
- ▶ Le recueil est un geste simple mais qui impose des règles de recueil et de contrôle très strictes, car la sécurité de l'enfant bénéficiaire du don de lait doit être à tout moment préservée.

2. Conseils d'hygiène pour le recueil du lait

Afin de recueillir proprement le lait lors de l'utilisation du tire-lait et d'assurer sa qualité bactériologique, il est indispensable de suivre les recommandations suivantes :

2.1. Au niveau matériel

A chaque utilisation, laver soigneusement la téterelle et le petit biberon avec du liquide vaisselle et de l'eau très chaude, puis rincer abondamment.

L'usage du lave vaisselle est **efficace** et autorisé **si on utilise un cycle amenant l'eau à 60°C**.

Juste avant de tirer le lait, faire **bouillir** la téterelle et le petit biberon 10 minutes dans une casserole d'eau fermée d'un couvercle. Après l'ébullition, pour faciliter le refroidissement, vider l'eau en se servant du couvercle. Un dépôt calcaire peut apparaître, ne pas rincer sous l'eau du robinet. **Ne pas utiliser des systèmes de stérilisation à froid. Le stérilisateur micro-ondes n'est pas conseillé. Se laver les mains au savon liquide.** Sécher avec un mouchoir en papier ou essuie-mains papier. **Éviter l'utilisation de serviette éponge, ou de torchon.** Nettoyer les seins à l'eau (un brumisateur peut être utilisé) ; absorber l'humidité avec un mouchoir en papier.

2.2 A chaque recueil de lait :

Lorsque le tire-lait est en marche, recueillir le lait en appliquant la téterelle contre le sein. Transvaser le lait recueilli dans le biberon stérile fourni par l'unité d'hospitalisation de l'enfant, et le placer au réfrigérateur (si vous utilisez des récipients personnels, stérilisez-les par ébullition pendant 10 minutes). Au cours de la journée, il est possible de mettre dans le biberon, le lait recueilli en plusieurs fois. **Cependant, avant d'être transvasé dans un biberon où il y a déjà du lait, le lait que l'on ajoute doit être impérativement refroidi une heure au réfrigérateur.** Au bout de 48 heures maximum, quelle que soit la quantité récoltée, tout biberon doit être mis au congélateur (quantité maximum : 220g).

Après usage, il y a souvent de la condensation dans la tuyauterie du tire-lait : assécher cette tuyauterie du tire-lait en laissant fonctionner quelques minutes l'appareil après usage. **Ne pas faire bouillir ce tuyau.**

Si le tuyau contient du lait, demander un tuyau neuf à l'unité de soins.

2.3 Au niveau corporel

Avoir le souci d'une bonne hygiène corporelle (une douche par jour avec utilisation de savon), de préférence le matin.

Attention lors de l'utilisation des coussinets : les changer très régulièrement. De même en cas d'utilisation de coupelles, il convient de les laver et de les faire bouillir au minimum une fois par jour.

3. Les contrôles (arrêté du 10/02/1995) :

Tout comme le don du sang, le lait collecté fait systématiquement l'objet de contrôles :

- a) **Bactériologiques** ;
- b) **Virologiques** (sur sang maternel) :
 - Hépatite B
 - Hépatite C
 - HIV
 - HTLV
- c) **Authenticité** du lait.

4. Le conditionnement :

- Lait de mères d'enfants hospitalisés : le Lait Personnalisé (LP), placé dans des biberons stériles, est daté et étiqueté au nom de l'enfant. Quelle que soit la quantité de lait donné par la mère, l'ensemble sera transmis uniquement à son enfant en fonction de ses besoins.
- Lait de mères ayant un excédent : le lait de plusieurs mères est mélangé, puis conditionnée pour constituer un "lot" de 2 litres de lait de composition homogène, appelé Lait Anonyme (LA), disponible pour tout enfant.

5. Le traitement :

- Le lait est **pasteurisé** une heure à la température de 62,5°C puis est rapidement refroidi.
- Un ultime contrôle bactériologique est effectué avant la **congélation**, ensuite le lait est conservé en chambre froide (-21°C).

6. La distribution du lait :

Le Lactarium Régional Rhône-Alpes distribue le lait collecté aux services de néonatalogie, de gastro-entérologie pédiatrique, de chirurgie, de pédiatrie générale et pour certains enfants à domicile dans le cadre d'une **prescription médicale**.

Conformément à l'arrêté du 10/02/1995, la **traçabilité** est établie, c'est à dire qu'il est possible, à partir d'une identification enregistrée, de retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un lait à toutes les étapes de sa collecte, de sa préparation et de sa distribution.

Le fonctionnement du Lactarium régional Rhône-Alpes est soumis aux Guides des Bonnes Pratiques du 05/01/2008 ; il est placé sous l'autorité de l'AFSSAPS.

L'arrêté du 18/03/2009 fixe le **prix de vente** et de remboursement du lait humain congelé ; celui-ci est de 80 € le litre. Un litre de lait traité au Lactarium nourrit un enfant prématuré pendant 10-15 jours.

Conduite à tenir en maternité

→ Pour une mère qui souhaite faire don de son lait :

Transmettre les coordonnées du Lactarium à la mère. Un entretien téléphonique est nécessaire entre la mère et le lactarium pour :

- ❑ Vérifier la conformité aux critères de sélection,
- ❑ Etablir une fiche administrative,
- ❑ Prendre rendez-vous pour le passage à domicile avec prêt de tire-lait et de biberons stériles,
- ❑ Un bilan sérologique sera prévu par le personnel du Lactarium.
- ❑ Identifier et congeler le volume de lait donné par la mère en maternité et contacter le Lactarium qui le collectera.

→ Pour une mère dont l'enfant est hospitalisé :

- ❑ Informer la mère de la possibilité du cheminement de son lait par le Lactarium et de sa redistribution nominative.
- ❑ Stimuler la montée laiteuse avec un tire-lait, un minimum de 6 à 8 fois par jour.
- ❑ Identifier et stocker le lait recueilli au réfrigérateur à + 4°C ; le congeler après 48 heures maximum.
- ❑ Prélever un bilan sérologique et transmettre les résultats au Lactarium.
- ❑ **Dans les maternités** : le lait est transporté au Lactarium par l'hôpital, de 1 à 5 fois par semaine.

A retenir...

- ◆ **Lait personnalisé** : don personnalisé d'une mère pour son enfant hospitalisé
- ◆ **Lait anonyme** : don de mères ayant un excédent de lait par rapport aux besoins de leur enfant, disponible pour tout enfant.

Législation : Arrêté du 10/02/1995 - Circulaire du 16/12/1997 - Arrêté du 18/03/2009
Octobre 2005: Guide des Bonnes pratiques du 05/01/2008.
Rapport AFSSA "Recommandations d'hygiène pour la préparation et la conservation des biberons"(Cf. alimentation par les laits maternel et féminin recueillis au domicile ou au lactarium) Site : www.afssa.fr

Le **bilan sérologique** et la **traçabilité** améliorent la sécurité des enfants qui reçoivent

☞ **Contacter le Lactarium :**

A l'Hôpital de la Croix-Rousse :
04 72 00 41 43